



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

Envoyé en préfecture le 27/08/2025

Reçu en préfecture le 27/08/2025

Publié le

ID : 032-213202963-20250827-2025_131-AI

ARRÊTÉ n° 2025 131

Arrêté municipal portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que M. Richard PIERRESTEGUY, représentant l'entreprise « SARL CCZ » rue Saint Lupert 40310 GABARRET, a déposé une demande de permission de voirie et d'occupation du domaine public, afin d'effectuer des travaux sur une toiture au 34 rue de la Poste ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Fermer le mercredi 03 septembre 2025 de 07h00 à 13h00 :
 - o la rue Saint Nicolas
 - o la rue de la Poste de son point d'origine (D143) à la rue de la Mairie

Article 2 : L'entrepreneur informera le maire ou les services techniques agissant pour le compte de la commune du début des travaux.

Article 3 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 4 : Les autorisations sont délivrées uniquement pour la journée du 03 septembre 2025

Article 5 : Responsabilité

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à la mairie de Nogaro
Le 27 août 2025
Le Maire,
Christian PEYRET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noulibos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

